

Règlement de la bibliothèque scolaire de Marcolet

Missions

La bibliothèque scolaire de Crissier est réservée aux élèves et aux enseignant-e-s de l'établissement. Elle s'engage à promouvoir la lecture et l'accès à l'information. Elle offre une collection de documents adaptés aux degrés 1P à 11S pour le prêt à domicile ou en classe. Elle organise régulièrement des visites et des animations pour les classes. Elle met à la disposition des élèves des places de travail et des postes informatiques pour leurs recherches et leurs travaux scolaires.

Horaire d'ouverture

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
08h30-12h15 13h15-17h	08h30-12h15 13h15-17h	Fermé	08h30-12h15 13h15-17h	08h30-12h15 13h15-17h

Fermée pendant les week-ends et les vacances scolaires.

Inscription et conditions de prêt

Les élèves sont inscrit-e-s automatiquement à la bibliothèque lors de leur première rentrée scolaire dans un établissement du canton de Vaud et le prêt est gratuit. Les élèves reçoivent gratuitement leur carte de bibliothèque en 9S. La carte est obligatoire pour les élèves de 9S à 11S pour tout emprunt de document. Les 1P à 8P empruntent sans carte. Chaque élève de 1P à 11S peut emprunter au maximum 10 documents pour une durée de 21 jours. Il est possible de prolonger le délai de prêt des documents et de les garder 3 mois au maximum pour autant qu'ils ne soient pas réservés.

Retard, livres abîmés ou perdus

L'élève est responsable de ses documents empruntés. Dans le cadre de sa politique d'incitation à la lecture, l'établissement encourage l'emprunt d'ouvrages lors des visites de classe. Merci aux parents d'aider leurs enfants à respecter les délais de prêt. En cas de perte d'un document ou de dégât important (hors usure normale), l'utilisateur devra le rembourser au prix d'achat dans le commerce.

Internet et imprimante

Des postes informatiques sont disponibles pour les travaux scolaires et la recherche documentaire exclusivement. L'accès aux réseaux sociaux et aux jeux en ligne n'est pas autorisé. Les élèves respectent la charte informatique de l'établissement. Les élèves peuvent faire des photocopies et des impressions gratuitement, s'il s'agit de travaux scolaires.

Propositions d'achat

Les propositions d'achats sont les bienvenues. Nous en tenons compte dans les limites de la politique documentaire et du budget.

Comportement des élèves

Les élèves respectent les règles de comportement prévues par l'établissement y compris au sein de la bibliothèque en dehors des heures de cours. En particulier : prendre soin du matériel mis à disposition ; parler à un volume sonore respectueux des autres personnes. Les téléphones portables, les boissons et la nourriture ne sont pas autorisés.

Bibliothèque de Marcolet

Email

Site internet

Bibliothécaire

Assistante en information documentaire

☎ 021 557 89 68

biblio.crissier@edu-vd.ch

<https://shorturl.at/iOjmx>

Mme Angélique Broye

Mme Elodie Hasler